

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS 2018**  
**« CONCOURS HIGH TECH BY CEP »**

**ARTICLE 1. ORGANISATEUR**

La société ALKOR SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 775 663 453, dont le siège social est situé à Saint-Quentin (02100) Zone Industrielle Rouvroy-Morcourt (ci-après dénommé l'« organisateur »), organise un jeu-concours (ci-après dénommé le « jeu ») intitulé « CONCOURS HIGH TECH BY CEP » du 16 juin 2018 au 30 juin 2018 inclus (ci-après dénommé « durée du jeu ») dans les conditions ci-après définies.

**ARTICLE 2. PARTICIPANTS**

La participation à ce jeu est ouverte uniquement aux particuliers personnes physiques en France métropolitaine.

Par exception, la participation à ce jeu n'est pas ouverte aux membres du personnel de l'organisateur ainsi qu'aux membres de leur famille directe vivant sous le même toit.

**ARTICLE 3. ANNONCE DU JEU – SITE WEB « BUROLIKE »**

Le présent jeu-concours est annoncé sur le site institutionnel « [www.burolike.com](http://www.burolike.com) ».

Le jeu sera accessible sur les adresses URL suivantes « <http://www.burolike.com/concours/9-concours-high-tech-cep2018> » ou « <http://www.burolike.com/> ».

**ARTICLE 4. LOTS**

Les lots mis en jeu au niveau national sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> lot : Une (1) console de jeux Nintendo Switch avec un jeu d'une valeur unitaire de trois cent quatre-vingt (380,00€) euros TTC ;
- 2<sup>ème</sup> lot : Une (1) lampe de luminothérapie DAYVIA d'une valeur unitaire de deux cent cinquante (250,00€) euros TTC ;
- 3<sup>ème</sup> lot : Une (1) lampe LED avec base de chargement sans fil d'une valeur unitaire de cent cinquante (150,00€) euros TTC ;
- Du 4<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> lot : Dix (10) bloc de classement Smoove by CEP d'une valeur unitaire de cinquante-neuf (59,00€) euros TTC.

Nombre total de lots : Treize (13) lots.

Valeur totale des lots : Mille trois cent soixante-dix (1370,00€) euros TTC.

## **ARTICLE 5. MODALITES DE PARTICIPATION**

**5.1. MODALITES POUR LA PARTICIPATION SUR LES ADRESSES** « <http://www.burolike.com/concours/9-concours-high-tech-cep2018> » **ou** « <http://www.burolike.com/> »

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le participant doit se rendre sur l'une des adresses suivantes « <http://www.burolike.com/concours/9-concours-high-tech-cep2018> » ou « <http://www.burolike.com/> ».

Avant toute inscription, le participant doit accepter sans réserve le présent règlement du jeu, via une case à cocher prévue à cet effet. Le refus d'accepter les conditions du présent règlement entraîne l'impossibilité de participer au jeu. Il est également possible pour le participant, lors de cette acceptation, d'enregistrer et/ou d'imprimer le présent règlement.

Ensuite, le participant doit, d'une part, remplir les différents champs obligatoires et, d'autre part, répondre à trois questions pour rendre sa participation valide et ainsi participer au tirage au sort. Les réponses aux trois questions doivent être correctes pour participer au tirage au sort.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (nom et prénom identiques, adresse mail identique).

Toute inscription incomplète, inexacte, illisible ou fantaisiste ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation, l'organisateur se réservant le droit de procéder à toutes vérifications utiles pour la bonne application du présent règlement et notamment de vérifier l'identité du participant.

## **ARTICLE 6. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le tirage au sort aura lieu le 04 juillet 2018 devant deux témoins choisis de façon aléatoire.

La liste des gagnants sera accessible concomitamment sur la page du concours (<http://www.burolike.com/concours/9-concours-high-tech-cep2018>) après le tirage au sort. De plus, les gagnants seront avertis de leur gain par courriel de manière simultanée.

Le lot gagné par le participant sera envoyé aux coordonnées postales indiquées par ce dernier. Le coût de l'envoi sera entièrement supporté par l'organisateur.

A compter de l'envoi du lot au gagnant, ce lot sera conservé 15 jours à partir de la date de premier passage du facteur à l'adresse indiqué. Passé ce délai, le lot sera renvoyé à l'organisateur et le gagnant ne pourra plus prétendre à son obtention.

## **ARTICLE 7. FRAUDES ET NULLITE DE LA PARTICIPATION**

La régularité du gagnant qui a participé sur le site internet « <http://www.burolike.com/concours/9-concours-high-tech-cep2018> » pourra être vérifiée après le tirage au sort afin de s'assurer qu'aucune autre personne portant le même nom, le même prénom, la même adresse postale ou encore la même adresse e-mail n'y avait été validé.

En outre, au moment de la remise du lot au gagnant, il pourra lui être demandé de prouver son identité. Son refus ou l'indication d'une fausse identité entraînera la perte du droit à recevoir le lot.

#### **ARTICLE 8. INDISPONIBILITE DES LOTS**

Le prix ne pourra donner lieu à aucune contestation ni à la remise de la contre-valeur en numéraire, ni à un remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'organisateur se réserve toutefois la possibilité de remplacer les lots par d'autres lots de valeurs équivalentes ou supérieures en cas d'événements indépendants de sa volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits lots, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de l'organisateur.

#### **ARTICLE 9. FORCE MAJEURE**

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être mise en cause, si pour un cas de force majeure ou une cause indépendante de sa volonté, l'organisateur se trouvait contraint de devoir modifier, écourter ou annuler le jeu.

#### **ARTICLE 10. MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'entière acceptation du présent règlement qui est consultable sur le site « <http://www.burolike.com> ».

#### **ARTICLE 11. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 d'une part, et du Règlement Européen 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 d'autre part, il est rappelé que l'organisateur est le responsable du traitement des données personnelles collectées. Que ces données personnelles sont destinées à un usage interne et ont pour finalités d'une part, le traitement du jeu jusqu'à la complète remise des différents lots aux gagnants et, d'autre part, l'enrichissement du fichier client de l'organisateur. Ces données personnelles nominatives sont la civilité, le nom, le prénom, l'adresse postale, et l'adresse mail. La non-fourniture de ces données aura pour conséquence l'impossibilité de la prise en compte de la participation.

Le destinataire de ces données sera l'organisateur.

Le participant verra ses données conservées pour toute la durée du jeu, pour le tirage au sort et jusqu'à la remise des différents lots aux gagnants ainsi que, pour le fichier client, pour une durée maximale de 3 ans à compter du dernier contact émanant du participant.

Le participant pourra exercer auprès de l'organisateur son droit d'accès, de rectification, d'effacement, du droit à la limitation de son traitement, du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité desdites données. Ces différents droits pourront s'exercer en adressant un courrier à l'adresse de l'organisateur : ALKOR SA, « CONCOURS HIGH TECH BY CEP », Z.I. Rouvroy-Morcourt (02100) ST-QUENTIN. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Lorsque le participant exerce son droit d'effacement ou son droit d'opposition au traitement avant le terme du jeu, sa participation ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort et par conséquent, ne pourra recevoir de lot.

Enfin, le participant devra donner son consentement libre et éclairé en cochant la case correspondante sur le site susnommé, pour que d'une part, l'organisateur puisse utiliser les coordonnées du participant pour le présent jeu, pour le tirage au sort et la remise de l'éventuel lot remporté, d'autre part, pour enrichir son fichier client. Le participant pourra retirer son consentement à tout moment en envoyant cette requête à l'adresse de l'organisateur susmentionnée.

La décision de ne pas donner son consentement ou le retrait de ce dernier avant le terme du jeu entraînera l'impossibilité de participer à ce dernier.

## **ARTICLE 12. LITIGES**

Le jeu et le présent règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu, devra être adressée à l'organisateur à l'adresse suivante : ALKOR SA – « CONCOURS HIGH TECH BY CEP », Z.I. Rouvroy-Morcourt (02100) ST-QUENTIN, et ne sera prise en considération que dans un délai de deux (2) mois à compter de la clôture du jeu.

Tout litige relatif au déroulement de ce jeu sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent de Saint-Quentin.